

DÉPARTEMENT du RHÔNE



Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON
Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34
Courriel: mairie@yzeron.com

PROCES VERBAL Réunion du Conseil Municipal du lundi 19 février 2024 - 18h30/21h00 à la Mairie, salle du Conseil Municipal

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR (à partir du point 7) - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient excusés : Valérie DEJOUR (jusqu'au point 8, pouvoir à Agnès NELIAS) - Christian RULLIAT (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Olivier AIGLON) - Virginie BLUM (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX (pouvoir à Yves BELTRAN)

Secrétaire de séance : Frédérique BARNOUD

Date de convocation : 15 février 2024

Le Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024 est adopté par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

1 - Annulation de la délibération du 26 janvier 2024 portant maintien du nombre d'adjoints

Madame la Maire rappelle que par délibération du 26 janvier 2024, le Conseil Municipal avait pris acte de la démission de Monsieur Olivier AIGLON, de ses fonctions d'Adjoints. Sa démission avait été acceptée par Madame la Préfète en date du 17 janvier 2024.

Sur demande du bureau des élections à la Préfecture, le Conseil Municipal avait délibéré afin de maintenir à 4 le nombre d'adjoints, précisant que les adjoints en fonction étaient :

- Madame BARNOUD Frédérique : première adjointe (élue par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020)
- Madame DEJOUR Valérie : deuxième adjointe (élue par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020)
- M. BELTRAN Yves : troisième adjoint (élu par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 février 2023)
- Quatrième adjoint : poste vacant.

Ensuite, lors de cette même séance du 26 janvier 2024, le Conseil Municipal avait désigné M Yves BELTRAN comme 1^{er} adjoint, ramenant à 3 le nombre d'adjoints au Maire, puis modifié les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Sur demande du contrôle de légalité de la Préfecture, après échanges avec le bureau des élections, il a été demandé d'annuler la délibération 2024-01 qui maintenait le nombre d'adjoints à 4, celle-ci n'ayant pas lieu d'être.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, annule la délibération n° 2024/01 portant maintien du nombre d'adjoints.

2 - Approbation du Compte de gestion « chaufferies bois » 2023

Madame la Maire donne lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2023.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve le Compte de Gestion du budget « chaufferies bois », pour l'exercice 2023, dressé par le Receveur.

3 - Approbation du Compte administratif « chaufferies bois » 2023

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2023 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal. Ce CA a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation des chaufferies-bois (composé d'élus et des représentants des bénéficiaires du service) le 06 février 2024.

| | Résultats antérieurs reportés | Mandats émis en 2023 | Titres émis en 2023 | Résultats 2023 | Résultats de clôture (résultats cumulés) |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|------------------------------------------|
| Section de fonctionnement | Excédent 924.18 € | 152 470.15 € | 162 978.69 € | Excédent 10 508.54 € | Excédent 11 432.72 € |
| Section d'investissement | Excédent 148.29 € | 146 847.14 € | 118 159.70 € | Déficit 28 687.44 € | Déficit 28 539.15 € |
| Totaux | | | | Déficit 18 178.90 € | Déficit 17 106.43 € |

Madame la Maire ne prend pas part au vote, comme le prévoit la réglementation. Guy LHOPITAL, doyen préside la séance.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve le Compte administratif du budget chaufferies bois pour l'année 2023.

4 - Affectation des résultats chaufferies bois 2023

Madame la Maire expose qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2023 chaufferies bois.

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : **2 864.95 €**
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : **8 567.77 €**

- Résultat d'investissement :

- Déficit cumulé d'investissement (ligne D001) : 28 539.15 €
- Affectation depuis la section de fonctionnement (ligne R 1068) : 2 864.95 €

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, affecte comme ci-dessus énoncés les résultats chaufferies bois 2023.

5 - Tarifs abonnement et énergie produite par les chaufferies bois pour l'année 2024

Madame la Maire rappelle que les tarifs abonnement et énergie produite par les Chaufferies bois avaient été fixées par délibération du 30 mars 2023 de la façon suivante :

Prix du kilowatt/heure : 0.076 € HT à compter du 1^{er} janvier 2023,

Montant de l'abonnement 2023 :

| Tranches en kWh | Tarif HT/année 2023 |
|--------------------------------------------|---------------------|
| inférieur ou égal à 25 | 500,00 € |
| supérieur à 25 et inférieur ou égal à 50 | 1 550,00 € |
| supérieur à 50 et inférieur ou égal à 100 | 2 650,00 € |
| supérieur à 100 et inférieur ou égal à 150 | 4 550,00 € |
| supérieur à 150 et inférieur ou égal à 200 | 6 050,00 € |
| supérieur à 200 et inférieur ou égal à 250 | 8 600,00 € |
| Supérieur à 250 et inférieur ou égal à 300 | 12 000,00 € |

Compte tenu des résultats budgétaires 2023, et des prévisions 2024, après avis favorable du Conseil d'Exploitation, réuni le 6 février dernier, Madame la Maire propose de maintenir les tarifs kilowatt/heure et abonnements pratiqués en 2023.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, affecte comme ci-dessus énoncés les résultats chaufferies bois 2023.

6 - Vote du Budget Primitif « chaufferie-bois » 2024

Madame la Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2024 dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement).

Le BP proposé a été validé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation, réuni le 6 février 2024.

Le projet de BP s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 182 075.59 € HT,
- En section d'investissement à : 119 704.74 € HT.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte le BP 2024 chaufferies bois tel que présenté en séance.

Arrivée de Valérie DEJOUR.

7 - Approbation du Compte de gestion « logement social » 2023

Madame la Maire donne lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2023.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte le Compte de Gestion du budget « logement social », pour l'exercice 2023.

8 - Approbation du Compte Administratif « logement social » 2023

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2023 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

| | Résultats antérieurs reportés | Mandats émis en 2023 | Titres émis en 2023 | Résultats 2023 | Résultats de clôture (résultats cumulés) |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------|---------------------|------------------------|------------------------------------------|
| Section de fonctionnement | Excédent 34 508,20 € | 10 481,61 € | 17 051,53 € | Excédent 6 569,92 € | Excédent 41 078,12 € |
| Section d'investissement | Déficit 12 549,17 € | 9 223,10 € | 12 549,17 € | Excédent 3 326,07 € | Déficit 9 223,10 € |
| Totaux | | | | Excédent 9 895,99 € | Excédent 31 855,02 € |

Madame la Maire ne prend pas part au vote, comme le prévoit la réglementation. Guy LHOPITAL, doyen préside la séance.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte le compte administratif logement social 2023.

Madame la Maire précise que va être étudiée sur 2024, la possibilité de rembourser de façon anticipée, un des emprunts. Par ailleurs, le mode de calcul de la taxe foncière, applicable après la durée d'exonération, va être creusé.

9 - Affectation des résultats Logement social 2023

Madame la Maire expose qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2023 Logement social

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 9 223,10 €
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 31 855,02 €

- Résultat d'investissement :

- Déficit cumulé d'investissement (ligne D001) : 9 223,10 €
- Affectation depuis la section de fonctionnement (ligne R 1068) : 9 223,10 €

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, affecte les résultats logement social 2023, tels que ci-dessus énoncés.

10 - Vote du Budget Primitif « logement social » 2024

Madame la Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2024 dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement).

Christine Vidal, Secrétaire générale, donne des explications concernant les trésoreries des trois budgets Commune, logement social et chaufferies bois.

Le projet de budget primitif « logement social » 2024 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 49 855.02 € HT,
- En section d'investissement à : 33 278.12 € HT.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte le budget primitif logement social 2024.

11 - Service commun « Comptabilité/Finances » : autorisation à Madame la Maire pour la signature de l'avenant n° 2 à la convention du 21 juin 2019 portant extension du service à la commune de THURINS

Madame la Maire rappelle que courant 2019, la CCVL a créé un service commun « Comptabilité / Finances » associant la CCVL et les communes de Sainte Consoce, Vaugneray et Yzeron pour des missions de comptabilité et/ou finances en fonction du choix des communes. En 2021, la commune de Pollionnay a intégré le service commun. La commune de Thurins sollicite désormais son intégration. Elle expose qu'il conviendrait donc d'acter, par voie d'avenant, l'extension du service commun « Comptabilité / Finances » de la CCVL afin d'intégrer la commune de Thurins, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Madame la Maire précise que le service commun « comptabilité / finances » est composé de 5 agents, représentant 4.6 ETP, et que le coût annuel pour la commune d'YZERON est maintenu à 19 874.81 €.

Il s'ensuit une discussion sur l'évolution de la masse salariale affectée au service commun finances/comptabilité, sur les missions remplies pour la commune d'Yzeron, notamment en termes d'assistance sur la partie finances, étant entendu que la commune ne souhaite pas perturber l'entrée de la commune de Thurins dans le dispositif, mais souhaite des précisions.

Le Conseil municipal, par 7 voix CONTRE (Agnès NELIAS, Yves BELTRAN, Valérie DEJOUR, Fabien CAFFIER, Fanny CHABRAN, Guy LHOPITAL, Jocelyne DAVIRON RADIX), 5 ABSTENTIONS (Frédérique BARNOUD, Christian RULLIAT, Fabrice FOURDIN, Virginie BLUM, Pierre DURAND), par 1 voix POUR (Olivier AIGLON), rejette l'avenant tel que présenté, et sollicite des précisions auprès de la CCVL.

La demande d'un entretien pour mieux comprendre l'organisation du service finances/comptabilité, va être faite, puis ce point sera de nouveau présenté en réunion du Conseil Municipal.

12 - Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention avec le CDG 69, pour le stage de formation de Secrétaire de Mairie, à suivre par Madame Nathalie NGUYEN

Madame la Maire expose que la Secrétaire générale a été contactée par le CDG69, unité intérim, afin d'étudier les possibilités d'accueillir au sein des services administratifs, Madame Nathalie NGUYEN, qui se forme au métier de Secrétaire de Mairie. Une réponse positive a été apportée.

Madame NGUYEN sera présente en mairie :

- du 25 mars au 4 avril
- du 22 avril au 3 mai
- du 13 mai au 23 mai

Elle prendra connaissance et se formera sur les différentes missions des services administratifs, et plus spécifiquement, sur le poste de la Secrétaire générale.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Madame la Maire à la signature d'une convention avec le CDG 69 pour l'accueil de Mme NGUYEN.

13 - Autorisation à Madame la Maire pour la signature de la convention de mise à disposition d'une salle communale à l'Association Val Trions

Par délibération du 13 novembre 2007, la commune avait conventionné avec le Diocèse de Lyon pour la mise à disposition d'un local communal.

Ce local d'une surface de 90 m² environ, situé dans le bâtiment de la bibliothèque, était utilisé pour les besoins de la Pastorale locale et de la Paroisse.

En concertation avec la Paroisse, la commune avait étudié la possibilité de partager ces locaux avec l'association Val Trions. Plusieurs rencontres avaient été organisées et un accord a été trouvé pour l'utilisation d'une salle par chacun, étant entendu que les sanitaires sont communs aux deux entités, et feront l'objet de travaux d'aménagement pour accessibilité personnes handicapées.

La précédente convention précisait déjà le principe d'une prise en charge des fluides par l'association, d'un montant de 50 €/mois.

Madame la Maire rappelle que par délibération du 11 décembre 2023, dans l'attente du bilan annuel d'utilisation, la convention sus visée avait été prolongée. Ledit bilan étant effectué, il sera proposé d'acter une nouvelle convention pour une nouvelle durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise la signature de la convention avec Val trions.

Une discussion s'ensuit sur la mise à disposition de salles auprès d'autres associations. Le principe d'un bilan sera également mis en place et organisé. Il permettra de faire le point sur les conventions en cours.

14 - Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition d'une salle communale à l'Association Diocésaine de Lyon.

Madame la Maire propose d'acter une nouvelle convention pour une nouvelle durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise la signature de la convention avec l'Association Diocésaine de Lyon.

Questions diverses

Ne donnant pas lieu à délibération :

a - Rapport des permis de construire et déclarations préalables

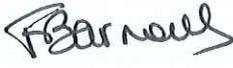
b - Décisions du Maire :

N° 2024/03 portant fixation de la redevance 2024 due par ORANGE, au titre de l'occupation du domaine public routier,

N 2024/04 portant fixation des tarifs pratiqués à l'espace jeunes, durant la période du 19 février 2024 au 23 février 2024

La séance est levée à 21h00

La prochaine réunion se déroulera le Mardi 26 mars 2024

| | | | |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Frédérique BARNOUD Secrétaire |  | Agnès NELIAS Madame la Maire |  |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|